



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget rouge vif pour Val-de-Travers, qui entre dans une législature décisive

Confronté à une situation difficile depuis 2016, Val-de-Travers s'attend à un exercice 2021 fortement déficitaire. Son budget, soumis au Conseil général le 14 décembre, traduit la détérioration du contexte économique, mais aussi la volonté du Conseil communal de maintenir les prestations actuelles et de lancer des projets, nécessaires pour augmenter l'attractivité de la commune. Des réponses supplémentaires aux enjeux budgétaires devront toutefois être apportées au cours des années à venir.

Les années se suivent et se ressemblent pour Val-de-Travers. Alors que ses deux précédents budgets présentaient des déficits de l'ordre de 3,5 millions de francs, celui de l'année à venir se solde par une perte de 5,1 millions. Celle-ci est atténuée par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de près d'un million et demi, équivalent à la baisse attendue des recettes fiscales. Les charges totales se montent à 72 millions de francs.

Les dépenses d'exploitation augmentent de 69,7 à 70,4 millions de francs, ce qui s'explique par plusieurs facteurs. Intégrant les créations de postes décidées en cours d'année 2020 dans les structures d'accueil extrafamilial, les charges de personnel passent de 32,5 à 33,3 millions. Elles comprennent également l'engagement de deux collaborateurs à la voirie, couvert entièrement par la rétrocession partielle de la taxe sur les automobiles à la suite de la révision de la loi cantonale sur les routes et les voies publiques ; cette recette permet aussi de compenser les charges d'entretien du réseau, qui sont en hausse. Témoignant du contexte difficile, les pertes sur débiteurs, impôts en tête, pourraient dépasser les 800'000 francs.

Contact

Frédéric Mairy – conseiller communal

Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale +41 78 892 14 16

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles

Budget rouge vif pour Val-de-Travers, qui entre dans une législature décisive

Personnel mis à contribution

Comme pour l'année en cours, la progression des salaires sera gelée, en raison de l'état du budget, mais aussi de la situation économique générale. Le Conseil communal n'en remercie pas moins le personnel pour son engagement, plus encore dans cette année de crise pendant laquelle l'entier des prestations a été maintenu.

Sauf surprise, les recettes ne devraient pas évoluer positivement l'an prochain. Une stabilité des revenus d'exploitation est toutefois attendue, la diminution des rentrées fiscales (due à la détérioration de la conjoncture et aux derniers volets de la réforme de la fiscalité) se trouvant compensée par des recettes supplémentaires, dans le domaine des routes notamment. Le budget intègre l'introduction d'une nouvelle taxe, prévue par le Canton pour compenser (très partiellement) la diminution des recettes fiscales due à la réforme ; elle portera sur l'utilisation du sous-sol du domaine public par les conduites de gaz.

Investissements à maintenir

Directement corrélé au résultat projeté, le frein à l'endettement place Val-de-Travers dans une situation inédite : le respect des mécanismes de maîtrise des finances empêcherait tout investissement l'an prochain. Le Conseil communal estime toutefois qu'il sera indispensable de déroger à cette disposition, quitte à augmenter un niveau d'endettement déjà préoccupant. De l'avis de l'Exécutif, certains travaux doivent être menés sans attendre et il est impératif que Val-de-Travers continue d'investir pour améliorer son attractivité et ses recettes propres. Il en va également de la responsabilité des collectivités publiques de ne pas freiner trop fortement leurs dépenses en cette période de récession économique. Parmi les projets que le Conseil communal souhaite prioriser se trouvent la généralisation des « zones 30 » dans trois premiers villages et la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres.

Afin de renforcer les efforts portés en faveur de la domiciliation, tant par la Commune que par le Canton, le Conseil communal propose par ailleurs d'intensifier le recours au crédit de promotion démographique et économique. Il a identifié plusieurs actions susceptibles d'être mises en œuvre à brève échéance par les futures autorités. Elles portent notamment sur une prime à l'installation, une promotion ciblée envers les aînés, une



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Budget rouge vif pour Val-de-Travers,
qui entre dans une législature décisive**

contribution aux abonnements de transports publics pour les jeunes et un maintien du soutien aux actions en faveur de l'économie résidentielle.

Un budget de transition

Si Val-de-Travers dispose encore des moyens pour faire face à plusieurs déficits (sa fortune et sa réserve de politique conjoncturelle totalisent une quarantaine de millions de francs), le Conseil communal estime toutefois que ce budget doit être considéré comme celui d'une transition. Il lui apparaît désormais indispensable de faire de la législature à venir celle d'un retour à l'équilibre des finances communales. Cela impliquera de nombreuses décisions, souvent difficiles, qui devront être portées par l'ensemble des autorités. Le Conseil communal actuel est satisfait d'avoir été en grande partie reconduit dans ses fonctions de manière à assumer ses responsabilités à cet égard.

Aux mesures intégrées dans le projet de budget 2021 s'ajoutent ainsi plusieurs réflexions d'optimisation déjà initiées. D'autres le seront encore. Toutes devront être portées par la recherche d'un équilibre global entre l'amélioration de la structure financière de la commune et la nécessité de maintenir Val-de-Travers attractive, tant en regard de sa démographie que de son développement économique.

Val-de-Travers, le 3 décembre 2020
LE CONSEIL COMMUNAL

